

## Question de synthèse étayée par un travail préparatoire

*Il est demandé au candidat :*

*1. de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse.*

*2. de répondre à la question de synthèse :*

- par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles,*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.*

*Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

THÈME DU PROGRAMME :

**Intégration et solidarité**

**Travail préparatoire (10 points)**

**Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.**

- 1.** Illustrez par trois exemples les trois types de relations sociales évoquées par le passage souligné. (**document 1**). (2 points)
- 2.** En quoi le travail peut-il produire des identités collectives ? (**document 1**) (2 points)
- 3.** Donnez la signification des nombres soulignés. (**document 2**) (2 points)
- 4.** Montrez, en utilisant les chiffres du tableau, que le travail n'est pas la seule source du lien social. (**document 2**) (2 points)
- 5.** À l'aide du **document 3**, vous montrerez que l'adhésion à une association correspond généralement à une véritable implication des individus. (2 points)

**Question de synthèse (10 points)**

**Vous montrerez que le travail est au cœur de l'intégration sociale, puis que d'autres formes de solidarités existent.**

## DOCUMENT 1

Dans les sociétés modernes, le travail a largement contribué à l'intégration sociale des individus, au côté d'autres institutions aussi importantes que le droit, la religion, l'école ou encore la famille. Dans une perspective durkheimienne, l'intégration est un processus qui engage à la fois des interactions, une uniformisation des passions et, enfin, l'adoption de valeurs similaires. À des degrés divers, travailler signifie tout cela à la fois: être pris dans des relations sociales multiples (de coopération, de subordination, de contestation...), se couler dans le moule des règles qui assurent une relative homogénéité dans le traitement des besoins (mode de rémunération, conditions de travail...) et, enfin, partager des croyances communes à même de fonder des identités collectives (de métier, d'entreprise...).

Source : M. LALLEMENT, *Temps de travail et modes de vie*, PUF, 2003.

## DOCUMENT 2

### Nombre moyen d'interlocuteurs directs par semaine et par catégorie

	Occupation actuelle			
	Actif occupé	Chômeur	Personne au foyer	Retraité ou retiré des affaires
<b>Parenté</b>	2,5	2,3	2,6	2,2
<b>Ami</b>	2,0	2,2	1,9	1,6
<b>Voisin</b>	0,9	0,9	1,2	1,3
<b>Collègue de travail</b>	<u>2,2</u>	0,4	0,1	0,2
<b>Relation de service</b>	0,8	0,8	1,0	0,9
<b>Autre relation</b>	1,1	0,9	1,2	1,0
<b>Non classé</b>	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Ensemble</b>	<u>9,7</u>	<b>7,7</b>	<b>8,2</b>	<b>7,4</b>

Champ: personnes de 15 ans ou plus habitant en France métropolitaine.

1. Est considéré comme interlocuteur toute personne vivant hors du foyer, avec qui l'on a au moins une discussion à caractère personnel d'au moins cinq minutes.

Source : D'après INSEE, *Données sociales*, 1997.

## DOCUMENT 3

**Taux de participation à certaines associations, en 2001**

Type d'association	Taux de participation	Parmi les adhérents	
		sont participants actifs	exercent des responsabilités
Sportif	18	72	16
Troisième âge	18	63	8
Parents d'élèves	9	47	23
Culturel ou musical	8	64	23
Syndicats ou groupements professionnels	6	32	19
Locataires et propriétaires	4	29	18
Humanitaire	4	46	15
<b>Ensemble (au moins une association)</b>	<b>44</b>	<b>66</b>	<b>21</b>

Lecture : 18 % des personnes de 15 ans ou plus sont membres d'au moins une association sportive; parmi ces adhérents, 72 % sont participants actifs et 16 % exercent une responsabilité.

Champ : personne de 15 ans et plus.

Taux de participation aux associations : pour les clubs du troisième âge, il est calculé sur la population des personnes âgées de 60 ans ou plus; pour les associations de parents d'élèves, sur la population des personnes ayant eu au moins un enfant en âge scolaire; pour les syndicats et groupements professionnels, sur les personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle.

Source : D'après INSEE, *Portrait social*, 2002-2003.